



## La société de recouvrement revient sur un accord écrit

Par **jeanluc110**, le **23/09/2008** à **11:10**

Ma banque a mis mon dossier dans les mains d'une société de recouvrement, nous avons convenu du montant des remboursements...par téléphone.

Après plusieurs remboursements, ma situation s'est dégradée, j'ai donc envoyé un recommandé A/R avec une proposition de baisse sur les échéances, ils ont accepté par courrier, la semaine dernière ils m'ont téléphoné en me demandant de reprendre les paiements initiaux dans trois mois. En ont-ils le droit?

Merci,

Par **superve**, le **23/09/2008** à **11:33**

bonjour,

Tout dépend des termes de leur précédent courrier, notamment s'il prévoyait une durée, un terme ou une condition...

conservez le bien, informez les que vous n'êtes pas en mesure d'augmenter vos échéances, votre situation ne s'étant pas améliorée et maintenez vos échéances, revenez vers nous en cas de problème.

Bien cordialement.